

Conditions générales de ventes des formations de l'Institut de l'Elevage

Les formations inter ou intra-entreprise sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse de la part de l'Institut de l'Institut de l'Elevage.

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur la rubrique formation du site internet de l'Institut de l'Elevage :

<http://idele.fr/services/formation.html>

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, qui n'ont qu'une valeur indicative. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Institut de l'Elevage, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'Institut de l'Elevage ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement à l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 : DEVIS

Le tarif des formations inter-entreprises figure sur le catalogue des formations l'Institut de l'Elevage en ligne sur idele.fr. Pour toute formation se situant en dehors du cadre ci-dessus, un devis sera établi par l'Institut de l'Elevage.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET COMMANDE

Les inscriptions à un stage inter-entreprises et les commandes de formations intra-entreprise doivent être effectuées par écrit. L'exécution de la prestation implique l'acceptation par le Client des présentes conditions générales et, le cas échéant, des conditions particulières figurant sur le bulletin d'inscription pour les formations interentreprises ou sur le devis pour les formations intra-entreprises.

ARTICLE 4 : ACCEPTATION DES COMMANDES

Dans le cas de sessions pour lesquelles l'accord préalable d'un fond d'assurance formation est demandé, l'acceptation de la commande ne sera définitive que lorsque l'accord de prise en charge de l'organisme concerné sera parvenu à l'Institut de l'Elevage.

ARTICLE 5 : ANNULATION ET REPORT PAR LE CLIENT

Toute demande d'annulation, de report ou de modification d'une commande du client doit être communiquée par écrit.

Stage **inter-entreprises** :

- pour toute annulation entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du stage, fût-ce en cas de force majeure, 50% du coût pédagogique seront dû par le client
- pour toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, fût-ce en cas de force majeure, le montant total du coût pédagogique sera dû par le client

Formation **intra-entreprise** : Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la session de formation, 50% du coût total du stage restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire

ARTICLE 6 : ANNULATION ET REPORT PAR L'INSTITUT DE L'ELEVAGE

L'Institut de l'Elevage se réserve la possibilité d'annuler ou reporter un stage lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant pour assurer des conditions pédagogiques correctes ou pour des raisons de force majeure. En cas d'annulation par l'Institut de l'Elevage, pour quelque cause que ce soit, les participants préalablement inscrits sont prévenus par courrier ou par email, autant que faire se peut 10 jours avant le début du stage concerné.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'INSTITUT DE L'ELEVAGE

L'obligation de l'Institut de l'Elevage se limite strictement aux points ci-dessous :

- la conduite de la session de formation par les intervenants
- l'utilisation du matériel
- la fourniture de la documentation appropriée
- l'organisation éventuelle de visites techniques sur le terrain.

Dans le cas des sessions inter-entreprises, l'Institut de l'Elevage assure la logistique : location de la salle, déjeuners, diners et hébergement (pour certains stages seulement), sans en supporter la responsabilité. Toutefois, en cas de litige entre un stagiaire et un prestataire extérieur, l'Institut de

l'Elevage fera de son mieux pour aider à la résolution amiable du différent.

ARTICLE 8 : PRIX

■ Les prix des formations sont indiqués en euro nets de TVA, la TVA ne s'appliquant pas sur les formations organisées par l'Institut de l'Elevage.

Les repas des stagiaires pendant la formation qui auront été pris en charge par l'Institut de l'Elevage, seront refacturés au client selon un montant forfaitaire de 17,50 euros par repas.

L'hébergement des stagiaires, le cas échéant, sera refacturé selon un montant forfaitaire indiqué au moment de l'inscription.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE PAIEMENT

■ Les règlements doivent être effectués au siège social de l'Institut de l'Elevage. Le règlement du solde devra parvenir à l'Institut de l'Elevage au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.